



**LOT CHAUFFAGE,
VENTILATION
& CLIMATISATION**

BAR-TH-166

POMPE À CHALEUR COLLECTIVE DE TYPE AIR/EAU OU EAU/EAU

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- ✓ Bâtiment résidentiel : appartements existants ≥ 2 ans à la date d'engagement de l'opération
- ✓ Mise en place réalisée par un professionnel certifié RGE ou équivalent dans le domaine adéquat
- ✓ Respect de la durée de vie conventionnelle de la FOST : 22 ans
- ✓ Pnom PAC ≤ 400 kW
- ✓ Seuls sont éligibles les appareils dimensionnés pour répondre aux besoins du bâtiment en chauffage **OU** en chauffage + ECS
- ✓ (Etas) selon le règlement (EU) n° 813/2013 ≥ :
 - 111 % pour les PAC moyenne et haute température
 - 126 % pour les PAC basse température

COUP DE POUCE CHAUFFAGE BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS COLLECTIFS ET TERTIAIRES :

- ✓ Dépose et remplacement d'un équipement de chauffage fonctionnant au gaz, au fioul ou charbon (+ «hors condensation» si engagement < 29/10/2022)
- ✓ Mention de la prime Coup de Pouce sur le document prouvant le Rôle Actif et Incitatif (RAI)

JUSTIFICATIFS À FOURNIR

- ✓ Document technique du fabricant de la PAC précisant ses marque et référence et justifiant qu'il s'agit d'une PAC air/eau ou eau/eau, sa puissance thermique nominale, le type de PAC (basse, moyenne ou haute température) ainsi que son Etas selon le règlement (EU) n° 813/2013 (ou équivalent).
- ✓ Certification RGE du professionnel dans le domaine adéquat

COUP DE POUCE CHAUFFAGE BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS COLLECTIFS ET TERTIAIRES :

- ✓ Attestation de non possibilité de raccordement à un réseau de chaleur alimenté majoritairement par des ENR&R - [téléchargez le process ici](#)





LOT CHAUFFAGE,
VENTILATION
& CLIMATISATION

BAR-TH-166

POMPE À CHALEUR COLLECTIVE DE TYPE AIR/EAU OU EAU/EAU

MENTIONS OBLIGATOIRES

DEVIS TOUTES FOST

- 'DEVIS' + Référence du devis (surtout lorsque le devis comporte une note de dimensionnement)
- Date d'édition du devis
- Raison sociale + SIRET + adresse du professionnel
- Raison sociale + adresse du bénéficiaire
- Adresse des travaux si différente (non obligatoire sur le devis, mais fortement conseillée)
- Liste complète des travaux faisant l'objet de la demande de prime CEE
- Pagination complète et cohérente
- Rôle Actif et Incitatif de Sonergia : [Tout ce qu'il faut savoir sur les mentions Coup de Pouce, Coup de Boost et Hors Coup de Pouce à noter sur votre devis.](#)
- Si déduction de la prime CEE sur le devis celle-ci doit apparaître et être déduite du TTC

PARTIE ENGAGEMENT DU CLIENT :

- Nom
- Prénom
- Fonction
- Date
- Signature

Les détails du signataire doivent apparaître, ainsi que sur tous les documents signés par un bénéficiaire Personne Morale depuis le 01/07/2019.

Nous vous conseillons de rajouter ces champs sur vos modèles de devis afin d'éviter tout oubli.

FACTURE TOUTES FOST

- Date d'édition de la facture
- Date de fin de chantier (*obligatoire si l'AH est signée avant la date de facturation*)
- Raison sociale + SIRET + adresse du professionnel et du sous-traitant qui fait les travaux le cas échéant
- Raison sociale + adresse du bénéficiaire
- Adresse des travaux si différente
- 'FACTURE' + Référence de la facture
- ▲** Si la facture mentionne un numéro de devis il doit correspondre au devis transmis dans le dossier.
- Liste complète des travaux faisant l'objet de la demande de prime CEE + mentions obligatoires
- Pagination complète et cohérente
- Montant HT
- Taux TVA
- Montant TTC
- Si acompte : Montant acompte + date de versement
- Rôle Actif et Incitatif de Sonergia :
 - SI PRÉSENCE** du Rôle Actif et Incitatif (RAI) de Sonergia sur le devis, faire apparaître les éléments suivants sur la facture :
« SONERGIA (Partenaire CEE - SIREN n°518685516) »
- Si déduction de la prime CEE sur la facture celle-ci doit apparaître et être déduite du TTC

SPÉCIFIQUE BAR-TH-166

- Mise en place d'une pompe à chaleur de type **[préciser si air/eau ou eau/eau]**.
- Puissance thermique nominale (kW) :
- Type de pompe à chaleur : **[préciser si basse, moyenne ou haute température]**
- Efficacité énergétique saisonnière (E_{ts}) selon le règlement (EU) n° 813/2013 (%) :

À défaut :

- Marque(s) et référence(s) de la pompe à chaleur :
 - Type de pompe à chaleur : **[préciser si basse, moyenne ou haute température]**
- + Notion de mise en place

Si COUP DE POUCE CHAUFFAGE BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS COLLECTIFS ET TERTIAIRES :

- Dépose de l'ancien équipement de chauffage fonctionnant au **[préciser si gaz, fioul ou charbon + «hors condensation» si engagement < 29/10/2022]**

À défaut :

- Marque et référence de chauffage déposé + document technique issu du fabricant